

VOTRE ENTREPRISE PEUT FAIRE FACE A UNE SITUATION DE CRISE LIEE A DIFFERENTS FACTEURS :

- Crise sanitaire.
- Contentieux avec un Tiers (Salarié, fournisseur, client, administration fiscale...).
- Perte conséquente de chiffre d'affaires.
- Carence en recrutement ou Management des équipes.
-

L'ensemble de ces événements peuvent mettre en péril la pérennité de votre entreprise ou plus généralement d'un groupe de sociétés dans le cadre de lien juridique avec une holding. Le délai de prise de décision pendant les périodes de crises est primordial pour l'avenir de l'entité qui doit être gérée par des intervenants aguerris à de telles situations.

Notre cabinet intervient dans un premier temps afin de figer les situations de crises, de faire perdurer l'activité et de libérer le chef d'entreprise de ce temps improductif pour lui permettre de se consacrer à la gestion et le développement de son activité

En parallèle, nous mettons en place en étroite collaboration avec la direction de l'entreprise une véritable stratégie de sortie de crise qui peut éventuellement passer par une restructuration juridique de l'entité, afin de faciliter la gestion des contentieux divers ou tout simplement d'isoler l'entité d'un Groupe de sociétés.

NOTRE CABINET QUI DISPOSE D'UNE EXPERIENCE CONFIRMEE EN RESTRUCTURING ET CONTENTIEUX DES AFFAIRES AURA POUR PRIORITES :

- D'éviter l'état de cessation de paiement
- De conserver l'activité de la société
- De limiter l'impact sur la masse salariale
- D'obtenir des délais complémentaires face aux créanciers pour le rétablissement de la trésorerie

Dans de nombreuses sociétés ayant une difficulté financière passagère, le chef d'entreprise interrompt le règlement des organismes sociaux et fiscaux (URSSAF, DGFIP, etc...) , malgré les échéanciers mis en place auprès de ses différents créanciers.

On note alors que le passif exigible progresse et met en péril la société et les créanciers ont alors la capacité juridique d'assigner la société en redressement judiciaire, voire en liquidation judiciaire.

Notre cabinet spécialisé dans la transmission universelle de patrimoine transfrontalière permet d'assurer une continuité d'activité en diminuant considérablement les risques d'assignation en redressement ou liquidation judiciaire, laissant un délai conséquent pour le rétablissement financier de la société.

Nous respectons scrupuleusement la législation en vigueur, donnant ainsi une véritable « bulle d'oxygène » aux entreprises et facilitant la négociation d'échéancier sur le long terme.

En cas de défaillance financière irrémédiable, nous assurons la sécurisation juridique de la procédure auprès du tribunal de commerce en limitant l'impact sur le dirigeant et/ou sur le Groupe de société.

Notre cabinet effectue une étude personnalisée, afin de définir l'étendue des missions indispensables pour le rétablissement de votre entreprise et surtout pour assurer une transparence totale auprès du chef d'entreprise.

Notre mission peut être de différente nature :

- Direction Générale, Direction Financière ou Opérationnelle.
- Mandat social si nécessaire.
- Conseil auprès du dirigeant ou des actionnaires.

N'HESITEZ PAS A CONTACTER NOS SERVICES POUR UNE PRE-ETUDE DE VOTRE SITUATION